

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation,

donne délégation de signature à Monsieur José ALOS MELERO, Directeur de la Direction des Etudes et de la Scolarité

à l'effet de signer, pour l'Université Toulouse 1 Capitole,

- ✓ les attestations
 - d'inscription tardive pour les étudiants étrangers
 - indiquant qu'un étudiant remplit les conditions d'inscription
 - indiquant que l'inscription administrative (IA) est en cours
 - de désinscription
 - de cohérence du cursus en vue d'un maintien de bourse
 - de non réinscription
 - d'affiliation à la sécurité sociale étudiante
 - de désaffiliation à la sécurité sociale étudiante
 - d'assiduité constatée et d'absence de sanction disciplinaire
 - précisant les bornes de l'année universitaire
 - précisant les dates de début et de fin des enseignements
 - précisant les enseignements suivis
 - de convocation aux examens
 - de présence aux examens
 - d'obtention et de délivrance d'un diplôme
 - de validation d'études valant dispense de diplôme
 - les conventions de stages des apprenants ayant un statut de formation continue
- ✓ les remboursements de droits d'inscription

En cas d'absence de Monsieur José ALOS MELERO, Monsieur Yvon GALY-TANTOUNAT, Ingénieur d'Etudes hors classe, Adjoint au Directeur de la Direction des Etudes et de la Scolarité, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Nathalie DELANGHE et Monsieur Yvon GALY-TANTOUNAT en date du 1^{er} décembre 2020.

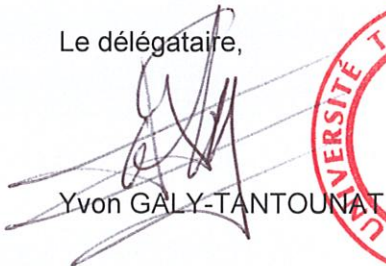
Fait à Toulouse, le 3 juin 2021

Le délégataire,

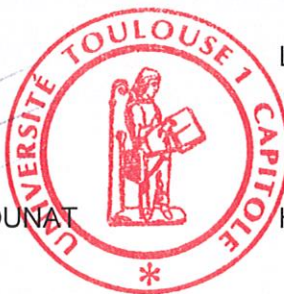


José ALOS MELERO

Le délégataire,



Yvon GALY-TANTOUNAT



Le Président,



Hugues KENFACK